

INDULGENCES DE SEPTEMBRE 1911

I.---Indulgences communes à tous les mois

Le 1er DIMANCHE (le 3.)

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. Plénières.

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la conf., *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19).
- 2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24) ;
- 3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. et *Pr.* (C. 25) ;

Le 2e DIMANCHE (le 10)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU 3 Indulg. :

- 1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II) ;
- 2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis., Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. III) ;
- 3.—Indulgence partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

Le dernier DIMANCHE (le 24)

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *révité avec d'autres* au moins *le tiers du rosaire*, 3 fois *par semaine*, *Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

I---Indulgences mobiles

Solennité de la NATIVITÉ (1)

CONFR. DU S. ROSAIRE, 2 *indulg. plén.* et 4 *partielles* :

- 1.—*Cf. Cm. Vis.* (des les 1 vêpres) *Pr.* pendant l'oct. de la solennité (C. 27) ;
- 2.—*Assist.* à la process. (C. 20) ;
- 3.—*Indulg. part. a)* 10 ans et 10 quarant., pour le *rosaire entier* (C. 14) ; *b)* 7 ans et 7 quarant. ^{si l'on est fidèle au} *rosaire hebdomadaire* ; *c)* 7 ans et 7 quarant. *Cf. Cm. Vis. Pr.* (C. 30).

Fête du S. Nom de Marie (dim. après le 8).

CONFR. DU S. ROSAIRE : *Cf. Cm. Vis.* (des les vêpres) *Pr.* (C. 28).

II.---Indulgences fixes

5.—3e anniv. dominic. des défunts (famil. et bienfait.)

CONFR. DU S. ROSAIRE : *Cf. Cm. Pr. Assist.* au service pour les défunts (C. 49).

(1) Cette solennité a lieu le 2e dimanche de septembre ; par except. dans les dioc. de Montréal, de Valleyfield et de Joliette, elle est anticipée au 1er dimanche (à cause de la fête du S. Nom de Marie qui, dans ces diocèses se célèbre sous le rite double de 1e classe, le 2e dimanche).